



Guimaëc

Presbytère —

Monsieur le Recteur ignore s'il a été résolu à la Commune.

Locataire — M^r Souëter, marchand de vin à Lannemeur, qui a fait bail avec le seigneur.

Conditions + date — 29 août 1908

— ~~3-6-7~~ 4. 2 ans 3 mois, 8 et 8 ~~mois~~

— En payant 6 mois d'avance avant l'expiration de chaque période

Toutes les réparations, contributions et assurances à la charge du locataire.

— S'engage de sous-louer

prix de location = 120

à payer le 29^e de chaque année

Prisques locatifs (?)